

CARTE DE CITOYENNETÉ LOCALE DE VILLEURBANNE

Temps #3 de restitution



2 OCTOBRE 2023

Ce projet est mené par la Ville de Villeurbanne, en lien avec les acteurs locaux.
Pour la mise en œuvre, la Ville collabore avec l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA), réseau de collectivités territoriales engagées pour l'accueil inconditionnel.

ÉTAPES DU PROJET

UNE CARTE DE CITOYENNETÉ LOCALE À VILLEURBANNE !

Étape 1

Etat des lieux et diagnostic



JUIN 2022 - FÉVRIER 2023

- Présentation du projet aux acteurs
- Séries d'entretiens qualitatifs et diffusion du questionnaire
- 27 février : Restitution et temps de travail participatif avec les acteurs du territoire

Étape 2

Co-construction du projet



MARS - MAI 2023

- Groupes de travail avec les acteurs locaux et les services de la Ville

Étape 3

Mise en œuvre expérimentale



JUIN - NOVEMBRE 2023

- 7 juin : Comité Politique avec les élu•es : validation des orientations
- 2 octobre : Temps #3 de restitution aux acteurs locaux
- 8 novembre : Cities For Refugees - Biennale de l'Hospitalité et première distribution de la Carte

ACTEURS RENCONTRÉS ET IMPLIQUÉS

Une diversité d'acteurs a été rencontrée et/ou impliquée dans le projet : entretiens, soirée de travail du 27 février, groupes de travail (intervenant•es experts et/ou participant•es).



GROUPE DE TRAVAIL

#1 ACCÈS AUX SERVICES PRIVÉS - 03/04/2023

Des intervenant.e.s expert.e.s et professionnel.le.s

sont venu.e.s échanger et réfléchir à l'intégration de la citoyenneté locale dans leurs pratiques. Il s'agissait du Crédit Agricole Centre Est, de Patron.nes Solidaires, et d'Entourage (LinkedOut). Ils et elles ont pu échanger avec les

Participant.es :

Collectif Sans Papiers 69, Kabubu, Collectif Accueil Solidarité Etrangers, Terre d'Ancrage, ADL, Direction du développement économique, de l'emploi et de l'insertion, Ville de Lyon .



POSSIBILITÉS / À RETENIR

- Sensibiliser les acteurs du monde économique aux difficultés d'accès de leurs services pour certains publics.
- Plaidoyer pour un véritable droit bancaire pour tous•tes et un accès au marché de l'emploi facilité pour les personnes en situation d'exclusion / aux droits incomplets.
- Créer du lien avec les acteurs sensibles aux solidarités : lien à faire avec le groupe de travail "fédérer un réseau d'acteurs".



LIMITES / POINTS DE VIGILANCE

- Sans valeur légale réelle, la carte ne pourra pas être acceptée comme un justificatif de résidence ou d'identité par les autorités bancaires et les employeurs.
- Ecart entre les besoins réels des personnes et les effets concrets de la carte.
- Manque "d'expectation management" : déception des parties-prenantes au projet.

GROUPE DE TRAVAIL

#2 ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS - 04/04/2023

Des intervenant•es institutionnel•le•s

sont venu•e• échanger sur l'opportunité d'intégrer la citoyenneté local dans leurs services. Etaient présent•e•s : le Réseau de lecture Publique, la Direction du sport – Service des piscines, la Direction de la Population, la Ville de Zürich et Le Rize. Ils et elles ont put échanger avec les

Participant•es :

Assemblée Citoyenne de Villeurbanne (ACV), Ex-jury citoyen, Sciences Po Lyon, Ville de Lyon.



POSSIBILITÉS / À RETENIR

- Accès privilégié aux piscines pour les personnes pouvant justifier d'une résidence, d'un travail ou d'études à Villeurbanne.
- Accès majoritairement gratuit et inclusif des services de lecture publique, sauf pour les emprunts de documents (différenciation du tarif en fonction du lieu de résidence).
- Tarifs préférentiels détenteur•ices de la carte.
- Relai de la programmation et des actualités des équipements municipaux sportifs et culturels auprès des détenteur•ices de la carte.
- Distribution et points d'information sur la carte via les 4 Maisons de services publics.



LIMITES / POINTS DE VIGILANCE

- Différents critères d'accès selon les services municipaux (pas de définition uniformisée de qui est « villeurbannais•e » → confusion et travail inter-services important).
- Bases de données : complexité technique de les fusionner.
- Perte d'intérêt pour les usager•es si plusieurs cartes de la Ville.
- Un accès déjà grandement facilité aux services municipaux.
- Acteurs publics hors municipaux peu voire pas impliqués dans le projet.

GROUPE DE TRAVAIL

#3 RECONNAÎTRE ET PROTÉGER - 25/04/2023

Des Intervenant·es expert·e·s et institutionnel·le·s

sont venu·e·s échanger sur l'opportunité de la citoyenneté locale pour **l'accès et la garantie des droits fondamentaux pour toutes et tous**. Y sont intervenu·e·s : le Défenseur des droits AURA, la Direction de la Prévention, Médiation et Sécurité (DPMS) et la Mission Lutte contre les discriminations de la Ville de Villeurbanne. Ils et elles ont pu échanger avec les

Participant·es :

ACV, RESF, Collectif Sans-Papiers 69, Ex-jury citoyen, Ville de Lyon, Terre d'Ancrage, Yoon, AVDL.



POSSIBILITÉS / À RETENIR

- Sur le Rhône, comme au national, le droit des étranger·es est devenue la première raison des saisines du Défenseur des droits.
- La Maison de Justice et du Droit comme épicerie.
- La carte comme un outil mobilisable pour la veille réalisée par le Réseau de vigilance pour la non-discrimination et l'Observatoire local des Discriminations.
- Sensibilisation des policiers municipaux et ASVP : la carte comme justificatif pouvant être présenté en cas de contrôle d'identité sur infraction du code de la route.



LIMITES / POINTS DE VIGILANCE

- Cadre d'actions restreint de la police municipale : pas habilitée pour recevoir ni traiter des plaintes, contrôle d'identité etc.
- Caractère purement symbolique de la carte : pas un réel justificatif ni d'identité ni de résidence, pouvant être accepté lors des contrôles d'identité ou des dépôts de plainte.
- Agence TCL pas impliquée ni rencontrée dans le projet.
- Écart entre les besoins réels des personnes et les effets concrets de la carte.

GROUPE DE TRAVAIL

#4 RECONNAÎTRE ET PARTICIPER - 16/05/2023

Des intervenant•es expert•e•s et institutionnel•e•s

sont venu•e•s discuter des opportunités qu'offre la citoyenneté locale en terme de [participation citoyenne et de reconnaissance des habitants et habitantes](#). Y ont pris part : la Direction de la Démocratie, des Citoyen•nes et des Territoires de la Ville de Paris, Le Rize et l'ACV.

Participant•es :

RESF, Collectif Sans-Papiers 69, Ville de Lyon, Croix Rouge, LALCA, Sporting Club International, AVDL.



POSSIBILITÉS / À RETENIR

- Une expérience parisienne qui fédère autour d'un parcours citoyen global : formation, participation, découverte des coulisses etc.
- Porosité de la carte avec les dispositifs démocratiques locaux existants : participer aux conseils municipaux, déposer des vœux municipaux, être membre de l'ACV etc.
- Accès / expression privilégié(e) pour les détenteur•ices de la carte à des manifestations culturelles et sportives.
- Des services qui peuvent susciter l'intérêt du grand public.



LIMITES / POINTS DE VIGILANCE

- Si la carte est un prérequis pour accéder aux dispositifs de démocratie locale, risque d'exclusion des non-détenteur•ices.
- Une programmation culturelle déjà gratuite et ouverte.
- Nécessité de mettre en place une réelle politique d'aller-vers les publics aux droits incomplets pour s'assurer d'une certaine représentativité.
- Penser la valorisation de la participation citoyenne : certification, etc.

GROUPE DE TRAVAIL

#5 FÉDÉRER UN RÉSEAU D'ACTEURS - 03/05/2023

Des intervenant•es expert•e•s et associatif•ve•s

sont venu•e•s échanger sur l'importance du réseau d'acteur•ice•s dans un dispositif de citoyenneté locale. Sont intervenu•e•s : La Gonette et La Cloche.

Participant•es :

ACV, Association pour le Développement Local pour l'emploi et la formation (ADL), Ville de Lyon et Secours Catholique.



POSSIBILITÉS / À RETENIR

- Les commerçant•es comme des acteurs de proximité prêt•es à s'engager autour de valeurs solidaires, dans le cadre de leur démarche RSE.
- Les chartes / contrats d'engagements comme cadre d'action.
- Lien avec les acteurs locaux de la cartographie : Watizat, Guide de l'Urgence Sociale etc.
- La carte comme support d'information des actions des partenaires.
- Les partenaires comme relai de diffusion de la carte.



LIMITES / POINTS DE VIGILANCE

- Capacité RH requise pour l'animation d'un réseau d'acteurs.
- Pertinence de créer un réseau ad hoc alors que des réseaux d'acteurs sont déjà existants.
- Formation des acteurs à la carte comme outil permettant l'accès à leurs services / aux modalités d'accès de la carte pour les acteurs relai.

APPLICATIONS CONCRÈTES

DE LA CARTE DE CITOYENNETÉ LOCALE

Dans sa première version, la carte de citoyenneté locale pourra permettre à ses détenteurs et détentrices...

- 1** D'accéder à des ressources sur les droits fondamentaux, en plusieurs langues, en ligne et sur papiers.
- 2** De signaler à la mairie – par une clé d'entrée unique – les difficultés d'accès aux services, le non respect de leurs droits ou les privations de leurs libertés. La mairie pourra saisir les autorités compétentes, ses réseaux de vigilance existants et apporter des réponses, aiguillages et orientations.
- 3** De bénéficier du réseau des acteurs locaux, d'être informé•es de leurs activités, actions, aides, événements.

Dans sa première version, la carte de citoyenneté locale pourra permettre aux acteurs locaux qui s'y engagent...

- 1** De participer aux signalements émis par les citoyens et citoyennes et résoudre les situations d'inégalité. La carte s'inscrit notamment dans le cadre de la Stratégie Egalité et le réseau plus ancien de vigilance et de lutte contre les discriminations.
- 2** De relayer leurs événements et besoin en bénévolat auprès des détenteurs et détentrices de la carte via une page dédiée sur le site internet.



Dans une version future, la carte pourra aussi...

- Permettre d'accéder aux services municipaux (bibliothèques, piscines, sports, etc.).
- Être reconnu•e comme justificatif de résidence par la police municipale.
- De participer aux dispositifs de démocratie locale de la Ville.

CHARTRE

DU RÉSEAU SOLIDAIRE VILLEURBANNE ACCUEILLANTE

Préambule

Depuis plusieurs années, Villeurbanne s'est inscrite dans un projet politique global pour être une « **Ville accueillante et hospitalière** ».

Villeurbanne est une Ville qui, depuis la fin du XIXe siècle s'est construite avec l'arrivée successive de personnes « **venues d'ailleurs et devenues d'ici** ».

La municipalité constate que les droits humains et sociaux ne sont pas également répartis entre les **habitants** et **habiteuses** de notre ville, que ce soit pour des difficultés d'accès effectifs, des freins juridiques ou administratifs, ou encore la spécificité du lieu de vie. La ville constate les carences des politiques sociales et d'intégration au niveau national, lorsqu'elles sont insuffisantes ou non inclusives.

Pour autant de nombreuses initiatives en faveur de la reconnaissance d'une citoyenneté locale ou de la protection des plus vulnérables voient le jour sur le territoire de Villeurbanne, portés par les acteurs locaux. Ce sont les habitants et les habiteuses, à titre individuel ou de manière collective qui font la ville, s'engagent pour les droits humains et le droit à la ville dans un esprit de solidarité et d'accueil.

La Ville souhaite reconnaître et valoriser leur travail en matière de défense de la citoyenneté locale. C'est pourquoi, elle porte un nouveau dispositif innovant et expérimental : la **carte de citoyenneté locale**.

Pour qui ?

Ainsi la carte de Citoyenneté Locale Villeurbannaise est **créée pour** :

- **Tous les habitants et toutes les habiteuses**, c'est-à-dire pour toutes les personnes majeures qui ont des habitudes à Villeurbanne : y vivent, y travaillent, y étudient, s'y sentent rattaché·es et s'y engagent. Peu importe leur nationalité, leur statut administratif ou encore leur genre.
- **Tous les partenaires moraux locaux, publics ou privés**, désireux de s'engager en faveur de l'égalité et l'inclusion sur le territoire.

Quels usages ?

Cette Carte est une première étape d'une démarche plus large et durable pour le « droit à la ville » et pour une « Ville accueillante ». Elle doit servir :

- **A court terme** : à **matérialiser et promouvoir symboliquement notre conception de la citoyenneté locale**. Elle doit agir comme une reconnaissance de la place de chacun et de chacune dans la ville.
- **A moyen terme** : à **simplifier l'accès aux droits fondamentaux et sociaux** des habitants et habiteuses. Progressivement, elle pourra être reconnue comme justificatif de résidence de différents services et espaces sur le territoire.
- **A long terme** : à **mieux identifier les inégalités de droits** et contribuer, par sa diffusion et un plaidoyer politique, à faire évoluer le droit (local, national ou européen) en faveur de l'égalité et l'inclusion.



La suite est à écrire ensemble !